

Sujet : Syndicat Avenir lycéen: enquête pour "détournement de biens publics" depuis ... [EDUC ES]

De : afp-delcom@education.gouv.fr

Date : 16/03/2021 à 22:24

Pour : afp-education-es@education.gouv.fr

Syndicat Avenir lycéen: enquête pour "détournement de biens publics" depuis décembre

[enquête](#) | [éducation](#) | [gouvernement](#) | [syndicats](#) | [lycées](#)

Paris, France | AFP | 16/03/2021 16:27 UTC+1 | mise à jour le 16/03/2021 22:21 UTC+1

AJOUTE RÉACTION D'UNE ORGANISATION PLAIGNANTE

Le parquet de Paris enquête depuis le 1er décembre sur des soupçons de "détournement de biens publics" dans l'utilisation des subventions accordées à l'organisation lycéenne Avenir lycéen, a indiqué mardi à l'AFP une source proche du dossier.

Ce syndicat proche du gouvernement a été accusé à l'automne, dans des enquêtes de Mediapart et Libération, ainsi que par l'opposition, d'avoir dilapidé des subventions publiques et d'être téléguidé par le ministère de l'Education nationale pour soutenir les réformes du gouvernement.

Selon cette source proche du dossier, l'enquête se penche principalement sur le premier volet de ces accusations, c'est-à-dire éclaircir l'usage fait des subventions accordées.

L'enquête a été confiée à la Brigade de répression de la délinquance économique (BRDE) de la Direction régionale de la police judiciaire.

Mediapart avait affirmé mi-novembre qu'Avenir lycéen, créé fin 2018 et qui défend des positions pro-gouvernementales, aurait dépensé une bonne partie des 65.000 euros de subventions reçues en 2019 en frais de bouche, déplacements et autres dépenses dans des bars et hôtels de luxe.

Au lendemain de la parution de l'article, Avenir lycéen avait réagi sur Twitter en dénonçant des "faits non avérés" imputés aux "mandatures précédentes" et annoncé la démission de huit de ses dirigeants.

"Dans ce contexte, il ne nous est plus possible de représenter au mieux les intérêts de tous les lycéens", avaient-ils écrit.

Libération avait ensuite assuré que cette structure "a germé rue de Grenelle, dans l'entourage proche de Jean-Michel Blanquer, pour servir la communication du ministre, et surtout rompre tout dialogue avec les syndicats lycéens" opposés à ses réformes, notamment celle du bac.

Le ministère avait engagé une enquête administrative sur les subventions accordées à Avenir lycéen et s'était défendu, auprès de l'AFP, de tout favoritisme en assurant que ce syndicat faisait partie des organisations "représentatives".

Mediapart et Libération "essaient de faire une affaire à partir de rien", avait estimé Jean-Michel Blanquer. "Des affirmations dénuées de tout fondement", l'avait défendu le Premier ministre Jean Castex devant l'Assemblée nationale.

Plusieurs organisations de jeunesse ainsi que des syndicats lycéens rivaux, avaient annoncé des plaintes.

L'une de ces organisations, la "Confédération des jeunes engagés", avait porté plainte le 12 novembre, via un courrier au procureur de Paris, contre "Avenir lycéen" pour "détournement de fonds publics" mais aussi contre le ministère de l'Education nationale pour "favoritisme dans l'attribution des marchés publics".

"Je me réjouis que la justice s'intéresse un peu plus à cette affaire qui est un scandale politique total" a déclaré à l'AFP son président Nabil Hedar, engagé par ailleurs au Parti radical de gauche dans les Landes.

"Je fais le vœu que chaque centime d'argent public détourné soit rendu", a-t-il ajouté.

Les députés La France insoumise et plusieurs communistes avaient aussi demandé la création d'une commission d'enquête parlementaire et annoncé leur intention de saisir la justice.

En janvier, Jean-Michel Blanquer a saisi l'Inspection générale sur demande de la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) qui souhaitait que soit approfondie son enquête initiale sur l'utilisation des subventions publiques de l'ensemble des organisations lycéennes qui en bénéficient.

gd/tib/or

Identifiant : <http://doc.afp.com/9647PJ>

[Modifier, suspendre ou supprimer vos alertes mail](#)
[Accéder au document d'origine de cette alerte mail sur AFP Forum](#)

Copyright © Agence France-Presse. Tous droits réservés. Les documents mentionnés sont la propriété de l'AFP et/ou de ses partenaires. AFP et le logo AFP sont des marques déposées de l'Agence France-Presse.